



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maitres auxiliaires

Question écrite n° 7941

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème des maitres auxiliaires sous contrat dans l'enseignement privé. En 1983, la loi Le Pors a permis la titularisation de 40 000 maitres auxiliaires en trois ans dans le secteur public. 40 000 maitres auxiliaires de l'enseignement privé n'ont pu en bénéficier. Les accords du 21 juillet 1993 ont permis de prendre des mesures exceptionnelles, toujours en faveur du secteur public, et cela dès la rentrée 1993. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour reclasser les 36 000 maitres rémunérés comme auxiliaires dans le secteur privé.

Texte de la réponse

Le nombre de maitres des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés dans l'échelonement indiciaire des maitres auxiliaires, sur les crédits du chapitre 43-01, est estimé, selon une enquête effectuée à la rentrée de 1992, à 26 000 MA 1 et MA 2 et 6 500 MA 3 et MA 4. Il faut préciser tout d'abord que, à la différence des maitres auxiliaires de l'enseignement public, les contractuels assimilés pour leur rémunération aux maitres auxiliaires ne se trouvent pas en situation précaire puisqu'ils bénéficient de la garantie de leur emploi. Les maitres auxiliaires des établissements d'enseignement privés sous contrat bénéficient des mêmes possibilités de promotion que leurs homologues en fonctions dans les établissements publics : concours externes et internes, y compris les concours internes spécifiques prévus par le protocole d'accord relatif à la résorption de l'auxiliariat, listes d'aptitude. Ils peuvent en outre accéder, par inspection pour ceux d'entre eux qui sont classés en 1^{re} et 2^e catégories et par liste d'aptitude exceptionnelle pour ceux qui sont classés en 3^e et 4^e catégories, à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement (promotion qui n'existe plus dans l'enseignement public). En 1994 seront respectivement concernés 2 200 et 500 maitres.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7941

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3991

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 379